

BGer 6B 1129/2015 vom 8. Februar 2016

Bundesgericht, 2016-02-08, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_6B_1129_2015

FR: TF 6B 1129/2015 du 8 février 2016

IT: TF 6B 1129/2015 del 8 febbraio 2016

Regeste

Retrait du recours en matière pénale | Droit pénal (en général)

Volltext

Bundesgericht I. Strafrechtliche Abteilung 08.02.2016 6B 1129/2015 (6B_1129/2015)

Tribunal fédéral Ire Cour de droit pénal 08.02.2016 6B 1129/2015 (6B_1129/2015)

Tribunale federale I Corte di diritto penale 08.02.2016 6B 1129/2015 (6B_1129/2015)

Retrait du recours en matière pénale | Droit pénal (en général)

Bundesgericht Tribunal fédéral Tribunale federale Tribunal federal {T 0/2} 6B_1129/2015
Ordonnance du 8 février 2016 Cour de droit pénal Composition Mme la Juge fédérale
Jacquemoud-Rossari, en qualité de Juge unique. Greffière : Mme Gehring. Participants à la
procédure X. _____, représenté par Me Alexandre Böhler, avocat, recourant, contre
Ministère public de la République et canton de Genève, route de Chancy 6B, 1213
Petit-Lancy, intimé. Objet Retrait du recours en matière pénale, recours contre l'arrêt de la
Cour de justice de la République et canton de Genève, Chambre pénale d'appel et de
révision, du 28 septembre 2015 (AARP/403/2015 P/10540/2014). Considérant : Par acte du
3 février 2016, le recourant a déclaré retirer le recours qu'il a interjeté au Tribunal fédéral
contre l'arrêt rendu le 28 septembre 2015 par la Chambre pénale d'appel et de révision de la
Cour de justice genevoise. Il sied d'en prendre acte et de rayer la cause du rôle (art. 32 al. 2
LTF), sans frais. Par ces motifs, la Juge unique ordonne : 1. Il est pris acte du retrait du
recours et l'affaire 6B_1129/2015 est rayée du rôle. 2. Il n'est pas prélevé de frais
judiciaires. 3. La présente ordonnance est communiquée aux parties et à la Cour de justice
de la République et canton de Genève, Chambre pénale d'appel et de révision. Lausanne, le
8 février 2016 Au nom de la Cour de droit pénal du Tribunal fédéral suisse La Juge unique :
Jacquemoud-Rossari La Greffière : Gehring

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte
Originaltext. Quellen-URL siehe oben.